COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2014 20 H 30

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - DAUMAS Roland, Adjoint - QUINTARD France, Adjointe - BAUDIN Laurent - BREMAUD Emeline - CHAPLEAU Dominique - COUTANT Christelle - GIRARDEAU Nadège - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - RIMBAUD David - RIVIERE Martine

Procurations : M. BAUDRY Philippe à M. NERRIERE Didier, Adjoint
Mme POUPELIN Evelyne à M. DAUMAS Roland, Adjoint
M. SENEPART Romain à M. BAULAN Norbert, Adjoint

Absente excusée : Mme PAYOCK MONTHE Jacinthe

Mme DAGUISE Patricia a été élue secrétaire de séance.

58-2014 : Garantie d'emprunt concernant 6 logements réalisés par "Vendée Logement esh" dans le lotissement « La Clé des Chants »

La commune de Beaurepaire accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 193 463 €, représentant 30 % d'un emprunt d'un montant de 644 876 €, que Vendée Logement se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour la construction de 6 logements, à la « Clé des Chants ».

La garantie de la commune ne se mettra en œuvre qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles.

59-2014 : Vente de terrains à bâtir dans le lotissement « La Clé des Chants »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la vente du lot n° 22 (501 m²) du lotissement « La Clé des Chants », au prix de 25 513,43 € H.T. (la T.V.A. étant calculée sur 22 632,68 € H.T.),

- la vente du lot n° 21 (407 m²) du lotissement « La Clé des Chants », au prix de 20 085,45 € H.T. (la T.V.A. étant calculée sur 17 745,20 € H.T.).

60-2014 : Subvention à l'association « Familles Rurales » concernant l'organisation des T.A.P. (Temps d'Activité Périéducatifs)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de l'organisation des T.A.P. (Temps d'Activité Périéducatifs), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention à l'association Familles Rurales de 2 250 €, au titre du 1er trimestre de l'année scolaire 2014/2015.

Cette subvention sera versée, par moitié, en deux échéances, en septembre et novembre 2014.

61-2014 : Interventions "Musique et Danse" en milieu scolaire : reconduction des interventions pour l'année scolaire 2014/2015

Les interventions Musique et Danse en milieu scolaire sont organisées comme suit : la commune est "maître d'ouvrage" en la matière, contrats de travail et rémunération des intervenants sont à sa charge, le Conseil Général organise le planning des interventions et propose des intervenants.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe concernant la reconduction de cette opération au profit des deux Ecoles de la commune, et sollicite auprès du Conseil Général une subvention de fonctionnement s'élevant à 10 € par élève.

62-2014 : Encaissement d'une indemnité de sinistre

Le 11 novembre 2013, un panneau de voirie a été détruit par un automobiliste.

Suite à la déclaration de sinistre faite à Groupama, assureur de la commune, celle-ci vient de recevoir une indemnité de 521,75 €. Constatant que cette indemnisation correspond aux dommages subis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'accepte.

63-2014 : Motion de soutien à l'action de l'A.M.F. (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan

d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Beaurepaire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Beaurepaire estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal de Beaurepaire, à l'unanimité, soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.
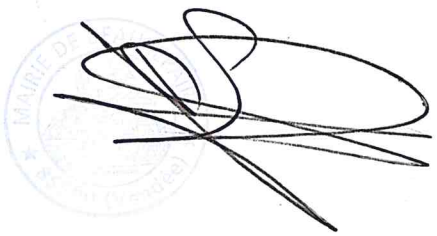
Le Maire,
Jean-Pierre DENIAUD